

## COMITÉ SYNDICAL

Séance du mercredi 2 avril 2025

\*\*\*

Délibération 2025\_04\_07

\*\*\*

**Objet:** Affectation des résultats de l'exercice 2024 du budget principal

Le deux avril mille vingt-cinq, à neuf heures et trente minutes à Nantes s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du vingt-quatre mars deux mille vingt-cinq, signé par le Président du SYLOA.

**Étaient présents : 11 (pour 21 voix)**

---

M. Jean-Sébastien GUITTON (4 voix) ; M. Jean-Claude LEMASSON (4 voix) ; Mme Chloé GIRARDOT-MOITIÉ (3 voix) ; M. Éric PROVOST (3 voix) ; M. Yannick BENOIST (1 voix) ; M. Thierry COIGNET (1 voix) ; M. Jean-Michel EMPROU (1 voix) ; ; M. Roger GUYON (1 voix) ; M. Jean-Marc MÉNARD (1 voix) ; M. Jacques MONCORGER (1 voix) ; M. Luc NORMAND (1 voix)

**Absents représentés: 7 (pour 13 voix)**

---

M. Jean-Luc SECHET (3 voix) donne pouvoir à M. Éric PROVOST; M. Rémy ORHON (3 voix) donne pouvoir à Mme Chloé GIRARDOT MOITIÉ; Mme Christine CHEVALIER (2 voix) donne pouvoir à M. Jacques MONCORGER ; M. Josph DAVID (2 voix) donne pouvoir à M. Luc NORMAND ; M. Claude CAUDAL (1 voix) donne pouvoir à M. Thierry COIGNET ; M. Christophe DOUGÉ (1 voix) donne pouvoir à M. Yannick BENOIST ; M. Daniel GUILLÉ (1 voix) donne pouvoir à M. Roger GUYON

**Absents excusés:**

---

M. Jean-Pierre BRU, M. Jean CHARRIER, M. Olivier DEMARTY, Mme Sylvie GAUTREAU, M. Jacques ROBERT.

**Assistaient également:**

---

M. Laurent JOSEPH (Directeur); Mme Julie PIERRE (Responsable du pôle SAGE); M. Florian HASCOËT (Responsable du pôle administratif); Mme Laurence LE ROY (Responsable du pôle GEMAPI); Mme Véronique MERLET (Comptable)

**Secrétaire de séance:** M. Thierry COIGNET

**Nombre de présents ou représentés:** 18

**Quorum:** 12

**Nombre de voix exprimées:** 34

### EXPOSÉ DES MOTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et L.2311-5 ;

Vu la délibération n° 2024\_04\_xx portant approbation du compte de gestion du budget principal pour l'année 2024;

Vu la délibération n° 2024\_04\_xx portant approbation du compte administratif budget principal pour l'année 2024;

Vu le rapport.

Considérant l'exposé suivant:

Le solde entre les dépenses et les recettes réalisées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2024 a donné lieu à un excédent de 620 131,97 € (section de fonctionnement) et à un déficit de 22,81 € (section d'investissement),

Considérant les dépenses à couvrir en fonctionnement et en investissement,

*Après en avoir délibéré,  
le comité syndical (collège commun) à l'unanimité affecte le résultat comme suit :*

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	228 224,99
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	391 906,98
C. <u>Résultat à affecter</u> = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	620 131,97
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-22,81
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-6 922,63
Besoin de financement F. = D. + E.	6 945,44
AFFECTATION = C. = G. + H.	620 131,97
1) <u>Affectation en réserves R1068 en investissement</u> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	6 945,44
2) <u>H. Report en fonctionnement R 002 (2)</u>	613 186,53
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Fait à Vertou, le 2 avril 2025  
Le Président,  
Jean-Sébastien GUITTON

